**COMMUNIQUÉ AUX PERSONNELS DE LA PJJ**
**6 NOVEMBRE 2026**

# NBI : une année d'attente, une réforme bloquée et des agents méprisés !

À la veille de la clôture de la paie de décembre, la direction de la PJJ vient d'annoncer par un simple mail aux organisations syndicales que la réforme de la nouvelle bonification indiciaire ne sera pas mise en œuvre en 2026. Le versement attendu, avec une rétroactivité annoncée au 1er janvier 2026, n'aura donc pas lieu cette année.

Selon les informations transmises ce jour par la DPJJ, le « guichet unique », associant la direction générale de l'administration et de la fonction publique et la direction du budget, a opposé une position de principe au projet. Pourtant, des crédits étaient bien inscrits dans la loi de finances pour 2026. À ce stade, aucune explication précise ne nous a été communiquée sur les motifs de ce refus.

**La CGT-PJJ est en colère. Et les personnels ont toutes les raisons de l'être !**

Derrière cette annonce, il y a des collègues qui attendaient une reconnaissance concrète de leurs missions et une amélioration de leur rémunération. Il y a aussi des heures de travail, de consultation et de concertation dans le cadre du dialogue social pour finalement aboutir à cette annonce lunaire.

Certes, ce projet ne répondait pas à toutes nos revendications et comportait des exclusions que nous continuons de combattre (les agents des UEAT et des SEAT par exemple). Il devait néanmoins permettre de régulariser la situation de nombreux personnels.

La DPJJ indique désormais que des crédits équivalents restent inscrits au projet de loi de finances pour 2027 et que les travaux vont se poursuivre. Ce n'est ni une garantie de mise en œuvre en 2027, ni une réponse sur le devenir de la rétroactivité promise pour 2026. Les personnels ne peuvent pas se satisfaire d'une nouvelle perspective sans engagement ferme.

Cette annonce soulève deux questions : que deviennent les crédits prévus pour 2026 et pourquoi ce blocage est-il annoncé aussi tardivement ? Sans explication sur l'utilisation de ces crédits, nous sommes en droit de nous demander s'ils ont servi de variable d'ajustement budgétaire. La DPJJ doit également rendre des comptes sur l'anticipation et le suivi de ce dossier : après des mois de concertation, les agents apprennent à la veille de la clôture de la dernière paie de l'année que la revalorisation attendue ne sera pas versée en 2026.

La DPJJ et le ministère doivent rendre des comptes sur leur incapacité à faire aboutir ce dossier. Quand il s'agit d'imposer des réorganisations qui dégradent les conditions de travail, l'administration sait aller vite. Quand il s'agit de reconnaître et de rémunérer les personnels, les obstacles s'accumulent et les échéances reculent. Ce décalage est insupportable.

**La CGT-PJJ exige :**
- **La communication des motifs précis du refus et des arbitrages intervenus ;**
- **Le maintien de l'engagement de rétroactivité au 1er janvier 2026, avec les moyens nécessaires à sa concrétisation ;**
- **Un calendrier ferme de mise en œuvre, assorti de garanties budgétaires ;**
- **L'intégration des personnels exerçant auprès des tribunaux, aujourd'hui exclus du projet, dans le périmètre de la réforme.**

**Dans un contexte inflationniste et de dégradation du pouvoir d'achat, cette annonce est inacceptable. La CGT-PJJ ne lâchera pas. Nous maintiendrons la pression à tous les niveaux pour obtenir la reconnaissance des missions et le respect des personnels. La CGT-PJJ vous tiendra informés.**

CGT-PJJ • national@cgtpjj.fr • www.cgtpjj.fr